

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-CŒUR

SACRÉ-CŒUR, LE 18 MARS 2024

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sacré-Cœur, comté de la Haute-Côte-Nord à l'endroit ordinaire des séances du conseil, à la salle du conseil, au 88 rue Principale Nord, à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

PRÉSENCES : M^{me} Lise Boulianne
M^{me} Nada Deschênes
M^{me} Valérie Dufour
M. Guillaume Lavoie
M. Janic Boisvert
M. Philippe Roy

ABSENCE : M^{me} Marie-Chantal Dufour

Tous membres et formant quorum.

Assiste également à cette séance :

M. Jeannot Lepage, directeur général et greffier-trésorier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M^{me} Lise Boulianne, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.

RÉSOLUTION 2024-02-76

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

ORDRE DU JOUR

- A. Vérification du quorum et ouverture de la séance ;**
- B. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;**
- C. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2024 ;**
- D. État de la situation financière au 29 février 2024 ;**
- E. Acceptation des comptes à payer pour le mois de février 2024 ;**

F. Correspondance :

- a. Correspondance de M^{me} Micheline Anctil, présidente de la CAUREQ concernant la redistribution aux municipalités – Année 2023 ;
- b. Correspondance de M^{me} Élise Guignard, de la MRC HCN concernant l'entrée en vigueur du règlement 145-2-2023 ;
- c. Correspondance de M^{me} Ghislaine Hudon concernant le bulletin village-relais, février 2024 ;
- d. Correspondance de M^{me} Élise Guignard, NRC HCN concernant l'examen de l'État du rôle d'évaluation ;
- e. Correspondance de M. Yves Laurencelle concernant la collaboration pour la sensibilisation des motoneigistes qui circulent sur les terres agricoles et dans les boisés ;
- f. Correspondance de M. Jean-Sébastien Naud de la MRC HCN concernant une aide financière de 5 000 \$ pour soutenir les activités hivernales de la semaine de la relâche scolaire ;
- g. Correspondance de M^{me} Marthe Kleiser, directrice régionale de la Côte-Nord concernant le cadre d'intervention en matière d'aide et de soutien aux municipalités en gestion municipale ;
- h. Correspondance de M. Abdoulaye Badiane, de Boisaco concernant une visite des entreprises forestières en provenance d'Allemagne chez Boisaco ;
- i. Correspondance de M^{me} Joannie Francoeur, directrice de Tourisme Côte-Nord concernant les règlements généraux ATR Côte-Nord ;
- j. Correspondance du Comité du Gymkhana concernant le retrait du comité et l'annulation du Gymkhana ;

G. Message et rapports d'activités du maire et des conseillers :

- a) Message du maire ;
- b) Représentation et activités des comités ;

H. Administration générale :

- a) Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie ;
- b) Adoption Politique de subvention aux organismes (version 3) ;
- c) Mandat à l'Union des municipalités du Québec, mandataire, regroupement d'achats en commun, assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables 2024-2029 ;
- d) Mandat pour réalisation de l'équité salariale 2024 ;
- e) Programme de subvention aux organismes – Analyse des demandes pour l'année 2023 ;
- f) Achat d'équipement et logiciel informatique ;
- g) Signataire compte Accès D ;
- h) Demande d'autorisation Forum des communautés forestières ;
- i) Invitation Hydro-Québec — Plan d'action 2035 — Vers un Québec décarboné et prospère ;
- j) Demande de stage ;

I. Transport :

- a) Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local - Reddition de comptes 2023 ;
- b) Travaux de nettoyage des regards d'égout pluvial de la municipalité, à la station de pompage d'égout ;
- c) Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) ;
- d) Achat de balai ramasseur ;

J. Hygiène du milieu : (aucun point)

K. Urbanisme :

- a) Dépôt des permis émis en février 2024 ;
- b) Adoption du second projet de règlement 622 aux fins modifier le règlement de zonage numéro 210 et ses amendements en vigueur en vue de modifier l'article 7.2.3 Normes d'implantations particulières ;
- c) Résolution relative à la demande d'autorisation pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture soit pour la construction de cinq (5) chalets locatifs situés sur une partie du lot 5 599 187 du Cadastre du Québec, propriété de M. Bruno Lajeunesse.

L. Tourisme :

- a) Capsules touristiques 2024 Radio CHME ;
- b) Anekdote ;
- c) Collection d'écussons avec Tourisme Côte-Nord ;
- d) Route bleue ;

M. Culture :

- a) Spectacle du 22 mars 2024 du Festival du Fjord ;
- b) Les Courants Musicaux Programmation été 2024 ;
- c) Adhésion Culture Côte-Nord ;
- d) Fête nationale 2024 ;

N. Loisir :

- a) Autorisation fermeture du système de réfrigération du centre récréatif de Sacré-Cœur ;
- b) Formation AQLM ;
- c) Dépôt du rapport Journée de Noël du 9 décembre ;
- d) Achat d'un réfrigérateur ;

O. Santé et Bien-être :

- a) Approbation des états financiers révisés 2021 (000639) PU-REG, déficit d'exploitation de l'Office Municipal d'Habitation de Sacré-Cœur ;
- b) Dépôt rapport Journée Friperie 2024 ;

P. Incendie :

- a) Rapport des activités du mois de février 2024 ;
- b) Dépôt rapport annuel 2023 - Service incendie de Sacré-Cœur ;
- c) Dépôt du rapport annuel 2023 - Service de prévention ;

- d) Rapport d'activités 2023 au ministère de la Sécurité publique ;
- e) Demande d'aide financière afin d'acquérir des équipements pour le sauvetage en milieu isolé ;
- f) Demande d'aide financière afin d'installer trois réservoirs sous-terrain ;
- g) Appui pour le dépôt d'une demande d'aide financière pour l'achat d'appareils respiratoires ;

Q. Embellissement : (aucun point)

R. Demandes d'appui et de reconnaissance :

- a) Hôpital de Rivière rouge — Opposition à la fermeture de l'urgence entre 20 h et 8 h — Demande d'appui et contribution financière ;
- b) Appui à la municipalité de Val-Alain – Retrait places subventionnées en garderie pour le CPE Allée d'étoiles ;

Demandes d'aide financière :

- a) Demande d'autorisation pour la Marche Myélome Multiple ;
- b) Demande de soutien financier Comité de Spectacles de Forestville ;
- c) Demande d'aide financière Centre de jour les Amis du Rayon d'Or ;
- d) Demande de commandite – Odyssée artistique ;
- e) Demande d'aide financière du Festival du Fjord ;
- f) Demande d'aide financière Club des motoneigistes les Rôdeurs de Sacré-Cœur/Tadoussac ;

T. Affaires nouvelles :

- a) _____
- b) _____
- c) _____

U. Période de questions

V. Levée de la séance

RÉSOLUTION 2024-03-77

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2024

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2024, à 19 h, tenue à la salle du conseil, soit accepté tel que rédigé.

Dépôt

État de la situation financière au 29 février 2024

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du Dépôt du rapport de la situation financière au 29 février 2024.

RÉSOLUTION 2024-03-78

Acceptation des comptes à payer – Février 2024

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver la liste des comptes à payer en date du 12 février 2024 totalisant **328 192,61 \$** décrits comme suit :

Paiement par chèque 26 577,88 \$
Paiement par dépôt automatique 47 583,56 \$
Paiement par prélèvement automatique 44 172,82 \$
Paiement payé d'avance 209 858,35 \$

M^{me} Lise Boulianne procède à la lecture du résumé de la correspondance reçue à la municipalité.

Correspondance :

- a. Correspondance de M^{me} Micheline Anctil, présidente de la CAUREQ concernant la redistribution aux municipalités – Année 2023 ;
- b. Correspondance de M^{me} Élise Guignard, de la MRC HCN concernant l'entrée en vigueur du règlement 145-2-2023 ;
- c. Correspondance de M^{me} Ghislaine Hudon concernant le bulletin village-relais février 2024 ;
- d. Correspondance de M^{me} Élise Guignard, NRC HCN concernant l'examen de l'État du rôle d'évaluation ;
- e. Correspondance de M. Yves Laurencelle concernant la collaboration pour la sensibilisation des motoneigistes qui circulent sur les terres agricoles et dans les boisés ;
- f. Correspondance de M. Jean-Sébastien Naud de la MRC HCN concernant une aide financière de 5 000 \$ pour soutenir les activités hivernales de la semaine de la relâche scolaire ;
- g. Correspondance de M^{me} Marthe Kleiser, directrice régionale de la Côte-Nord concernant le cadre d'intervention en matière d'aide et de soutien aux municipalités en gestion municipale ;
- h. Correspondance de M. Abdoulaye Badiane, de Boisaco concernant une visite des entreprises forestières en provenance d'Allemagne chez Boisaco ;
- i. Correspondance de M^{me} Joannie Francoeur, directrice de Tourisme Côte-Nord concernant les règlements généraux ATR Côte-Nord ;
- j. Correspondance du Comité du Gymkhana concernant le retrait du comité et l'annulation du Gymkhana ;

Message et rapports d'activités du maire et des conseillers

Le maire, M^{me} Lise Boulianne, fait un résumé de ses activités des dernières semaines.

M. Janic Boisvert, conseiller, M^{me} Nada Deschênes, conseillère et M^{me} Valérie Dufour, conseillère, font également un résumé de leurs activités des dernières semaines.

Administration générale :

RÉSOLUTION 2024-03-79

Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents de proclamer le 17 mai *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie* et de souligner cette journée en tant que telle.

RÉSOLUTION 2024-03-80

Adoption Politique de subvention aux organismes (version 3)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur désire modifier sa Politique de subvention aux organismes (version 3);

CONSIDÉRANT QUE cette politique contribuera à faciliter et à informer les organismes quant au Programme de subvention aux organismes;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter la Politique de subvention aux organismes (version 3) proposée par l'administration municipale.

RÉSOLUTION 2024-03-81

**Mandat à l'Union des municipalités du Québec
Mandataire**

regroupement d'achats en commun

assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant,

pistes de BMX et aménagements semblables 2024-2029

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 et suivants du Code municipal, la municipalité de Sacré-Cœur souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances de responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables pour la période 2024-2029 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie., **APPUYÉ** par M^{me} Valérie Dufour **ET RÉSOLU**

QUE la municipalité de Sacré-Cœur

JOIGNE par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables situés dans la municipalité, pour la période du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2029.

AUTORISE monsieur Jeannot Lepage à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée « ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables », soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

Selon la loi, la municipalité accepte qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement, puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurance et au mandat du consultant, adjugés en conséquence. Et que cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

Résolution 2024-03-82

Mandat pour réalisation de l'équité salariale 2024

CONSIDÉRANT QU'aux fins de respecter la *Loi sur l'équité salariale*, les employeurs québécois doivent remplir différentes obligations : produire régulièrement une *Déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale* (DEMES), réaliser un exercice initial et, une fois cet exercice accompli, évaluer le maintien de l'équité salariale dans leur entreprise tous les 5 ans ;

CONSIDÉRANT QUE le dernier processus d'évaluation a été réalisé par Mallette en 2019 et doit être refait avant le 21 août 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation du maintien de l'équité salariale est obligatoire et consiste à vérifier si des événements survenus dans notre entreprise (comme le renouvellement d'une convention collective, l'augmentation du salaire minimum ou des changements dans les conditions d'emplois) ont provoqué des écarts salariaux défavorables aux emplois traditionnellement féminins. L'évaluation vise également à corriger ces écarts, lorsqu'il y en a, en augmentant les salaires des emplois traditionnellement féminins ;

CONSIDÉRANT QU'une offre de service a été demandée à Malette S.E.N.C.R.L. pour la réalisation de l'évaluation du maintien de l'équité salariale avant le 21 août 2024 ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Malette S.E.N.C.R.L. pour un montant d'environ 3 000 et 5 000 \$, taxes non incluses ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service de Malette S.E.N.C.R.L. pour un montant maximal d'environ 5 748,75 \$ taxes incluses : le coût étant approprié à même le budget régulier de 2024.

RÉSOLUTION 2024-03-83

Programme de subvention aux organismes - Analyse des demandes pour l'année 2023

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sacré-Cœur contribue au programme de subvention des organismes dépendants ;

CONSIDÉRANT QUE le calcul des subventions prend en considération le nombre d'inscriptions, la présence d'autofinancement et le surplus ou déficit acquis au courant des années antérieures.

Organismes	Montant accordé
Club de badminton Bleu et Or de Sacré-Cœur	1 610,00 \$
École de musique À la Portée du Fjord	1 557,97 \$
Comité action jeunesse de Sacré-Cœur	0 \$
Club de soccer Les Élans	2 750,00 \$
Hockey local Sacré-Cœur	1 290,00 \$

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder les montants ci-haut pour l'année 2023 : le coût étant approprié à même le budget régulier 2024.

RÉSOLUTION 2024-03-84

Achat d'équipement et logiciel informatique

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré désire se doter de logiciel de dessin pour éviter des frais de professionnels pour la conception de plans lorsque nous pouvons réaliser le travail à l'interne ;

CONSIDÉRANT QUE les délais d'attente auprès des professionnels seront réduits ;

CONSIDÉRANT QUE nous pourrions retoucher nos plans sans aucuns frais ;

CONSIDÉRANT QUE les dessins et plans se font à nos bureaux, cela facilite la prise de décision de tous les intervenants au projet

CONSIDÉRANT QUE BricsCad pro et Sketchup nous permettraient de concevoir nos propres plans pour de petits bâtiments, autre projet de génie civil ne nécessitant pas de signature d'un professionnel ;

CONSIDÉRANT QUE nous pourrions réaliser nous-mêmes les plans d'aménagement paysager ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts se limiteront au paiement annuel des logiciels ;

CONSIDÉRANT QUE nous pourrions mettre en plan nos petits travaux de modification des réseaux d'aqueduc et d'égout ;

CONSIDÉRANT QUE de l'ameublement sera requis pour ce poste de travail ;

PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser M. Jeannot Lepage à procéder à l'achat de logiciels informatiques ainsi que de l'ameublement requis pour un montant d'environ 7 716. \$; le coût étant approprié à même le surplus non affecté.

RÉSOLUTION 2024-03-85

Signataire compte Accès D

CONSIDÉRANT QUE madame Lise Boulianne, maire, madame Marie-Chantal Dufour, conseillère et monsieur Jeannot Lepage, directeur général sont les personnes autorisées à signer à la Caisse populaire Desjardins du Saguenay Saint-Laurent ;

CONSIDÉRANT QUE deux signatures sont exigées pour lors de l'émission d'un chèque, de retrait ainsi que pour les transactions accès D ;

CONSIDÉRANT QUE selon la résolution numéro 2023-09-269, madame Catherine Dallaire, technicienne en comptabilité a été autorisée à retirer directement du compte de la Municipalité un montant maximal de 10 000 \$ par jour ouvrable aux de renflouer la petite caisse et pour créer des

petites caisses lors des événements avec la signature de monsieur Jeannot Lepage, directeur général ;

CONSIDÉRANT QU'actuellement, les transactions par accès D sont effectuées avec deux signataires soit :

- madame Catherine Dallaire, technicienne en comptabilité avec la signature de monsieur Jeannot Lepage, directeur général ;
- madame Katy Imbeault, agente de bureau avec la signature de monsieur Jeannot Lepage, directeur général ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser que madame Catherine Dallaire, technicienne en comptabilité ainsi que madame Katy Imbeault, agente de bureau soient autorisées à signer comme première signature aux transactions accès D avec celle de monsieur Jeannot Lepage, directeur général comme deuxième signature.

RÉSOLUTION 2024-03-86

Demande d'autorisation Forum des communautés forestières

CONSIDÉRANT QUE le Forum des communautés forestières se tiendra le lundi 22 avril 2023, au Centre des congrès, à Lévis ;

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Lise Boulianne désire participer au Forum des communautés forestières ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les inscriptions de M^{me} Lise Boulianne au Forum des communautés forestières qui se tiendra le lundi 22 avril 2023, au Centre des congrès, à Lévis ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le remboursement des dépenses encourues par cette dernière et reliées à ces événements.

RÉSOLUTION 2024-03-87

Invitation Hydro-Québec — Plan d'action 2035 — Vers un Québec décarboné et prospère

CONSIDÉRANT QUE la ville de Sept-Îles sera l'hôte du Plan d'action 2035 – Vers un Québec décarboné et prospère organisé par Hydro-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE madame Lise Boulianne, maire est intéressée à participer à l'invitation d'Hydro-Québec — Plan d'action 2035 — Vers un Québec décarboné et prospère qui se tiendra le 5 avril au Centre des congrès de Sept-Îles.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que madame Lise Boulianne, maire soit autorisée à participer à l'invitation d'Hydro-Québec — Plan d'action 2035 — Vers un Québec décarboné et prospère qui se tiendra le 5 avril au Centre des congrès de Sept-Îles.

RÉSOLUTION 2024-03-88

Demande de stage

CONSIDÉRANT QUE madame Maude Lebel est étudiante au cégep en dernière année au département de la comptabilité ;

CONSIDÉRANT QU'elle adresse une demande de stage d'une durée de 4 semaines à la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE madame Catherine Dallaire est disposée à soutenir cette personne dans son stage ;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la demande de stage de madame Maude Lebel pour une période de quatre semaines en mai 2024 au service de la comptabilité. ;

Transport

RÉSOLUTION 2024-03-89

Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Reddition de comptes 2023

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit déclarer au ministère des Transports les travaux réalisés pour un montant de 123 978,19 \$ pour l'entretien du réseau 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Sacré-Cœur informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

Résolution 2024-03-90

Travaux de nettoyage des regards d'égout pluvial de la municipalité, à la station de pompage égout

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu quatre offres de services ;

CONSIDÉRANT QUE la Compagnie Sani-Charlevoix nous propose une offre de services pour l'exécution des travaux de vidange des regards d'égout pluvial de la municipalité et de la station de pompage au montant de 7 080,00 \$, taxes non incluses ;

PAR CES MOTIFS, IL EST proposé par M^{me} Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer à la Compagnie Sani-Charlevoix les travaux de vidange des regards d'égout pluvial de la municipalité, de la station de pompage, de la halte routière et du quai de l'anse de roche au montant de 8 140,23 \$ taxes incluses : le coût étant approprié à même le budget régulier 2024.

RÉSOLUTION 2024-03-91

**MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC
POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES
(CHLORURE DE SODIUM) POUR LA SAISON 2023-2024**

ATTENDU QUE la Municipalité de Sacré-Cœur a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) ;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel ;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement sur la gestion contractuelle pour les ententes de regroupement de l'UMQ, adopté par le conseil d'administration de l'UMQ.

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité confie à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de sel de déglacage (chlorure de sodium) nécessaire aux activités de la Municipalité pour l'année 2024-2025 ;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requise que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée ;

QUE la Municipalité confie à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à

commander et à livrer soit déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres ;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé ;

QUE la Municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Pour la saison 2024-2025, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2 % pour les non-membres de l'UMQ ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Résolution 2024-03-92

Achat de balai ramasseur

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder au balayage des rues municipales ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise habituelle a augmenté ses prix de façon considérables et devient trop onéreuse d'octroyer un contrat ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire procéder à l'achat d'un balai ramasseur qui sera installé sur la chargeuse rétrocaveuse ;

CONSIDÉRANT QUE cet équipement nous permettra de procéder à notre balayage à plusieurs reprises ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons sollicité des entreprises pour fournir cet équipement ;

CONSIDÉRANT QUE la meilleure offre est celle d'EDDYNET au montant de 35 750,00 \$, taxes non incluses ;

PAR CES MOTIFS, IL EST proposé par M. Janic Boisvert résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat d'un balai ramasseur chez EDDYNET au montant de 43 403,06 \$, taxes incluses : le coût étant approprié comme suit :

Le budget régulier de 2024 17 000,00 \$

Le fonds de roulement payable sur une durée remboursable en 2025 et 2026 pour un montant d'environ 22 632,78 \$

Hygiène du milieu : (aucun point)

Urbanisme :

Dépôt

Dépôt rapport des permis émis en février 2024

Au mois de février 2024, 11 permis ont été émis pour un total annuel de 21 permis.

La valeur des travaux pour le mois s'élève à 125 000 \$ et le montant des permis s'élève à 160 \$.

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du rapport des permis émis en février 2024

RÉSOLUTION 2024-03-93

Adoption du second projet de règlement numéro 622 aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 210 et ses amendements en vigueur en vue de modifier l'article 7.2.3 Normes d'implantations particulières lorsque le bâtiment complémentaire isolé est un cabanon ou un abri de bois de chauffage et l'article 7.2.4 Normes d'implantations particulières lorsque le bâtiment complémentaire est un garage privé ou un abri d'auto.

ATTENDU QUE la municipalité de Sacré-Cœur est régie par le Code municipal et par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 210 et ses amendements en vigueur s'appliquent au territoire municipal ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a jugé à propos d'établir ce projet de règlement ;

ATTENDU QUE le but est de modifier la superficie maximale au sol des garages privés dans des conditions particulières et de modifier le nombre de bâtiments complémentaire (garage et cabanon) ;

ATTENDU QUE le second projet de règlement n'est pas identique au premier projet ;

Il est constaté que les avis aux fins de la présente assemblée ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil de la manière et dans le délai prévu par la Loi ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le présent second projet de règlement portant le numéro 622, lequel décrète et statue ce qui suit :

Un projet de règlement intitulé « Règlement 622 modifiant le règlement numéro 210 et ses amendements en vigueur en vue de modifier l'article 7.2.3 Normes d'implantations particulières lorsque le bâtiment complémentaire isolé est un cabanon ou un abri de bois de chauffage et l'article 7.2.4 Normes d'implantations particulières lorsque le bâtiment complémentaire est un garage privé ou un abri d'auto. » est déposé séance tenante.

RÉSOLUTION 2024-03-94

Résolution relative à la demande d'autorisation pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture soit pour la construction de cinq (5) chalets locatifs situés sur une partie du lot 5 599 187 du Cadastre du Québec, propriété de M. Bruno Lajeunesse.

CONSIDÉRANT QUE M. Bruno Lajeunesse demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec une demande d'autorisation pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture soit pour la construction de cinq (5) chalets locatifs situés sur une partie du lot 5 599 187 du cadastre du Québec représentant une superficie approximative de 29 536 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est localisé dans la partie boisée du lot et qu'à cette fin, la superficie cultivable ne se trouve pas diminuée ;

CONSIDÉRANT QUE le secteur où est localisé le projet est un secteur dont la topographie est accidentée et peu propice à la culture ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de M. Bruno Lajeunesse est conforme aux dispositions du règlement de zonage de la municipalité puisqu'il est situé dans la zone 39-A, qui permet l'usage « location de chalets rustiques » compris dans la classe d'usage « Agro-tourisme » ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet doit être effectué sur ce site puisque le projet vise la mise en valeur de la ferme agricole et ne peut donc pas être situé à l'intérieur du périmètre urbain ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de recommander à la Commission de Protection du territoire agricole du Québec, la demande d'autorisation pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture soit pour la construction de cinq (5) chalets locatifs situés sur une partie du lot 5 599 187 du cadastre du Québec représentant une superficie approximative de 29 536 mètres carrés, propriété de M. Bruno Lajeunesse et M^{me} Colette Fillion et indique à la Commission que les terrains disponibles à l'intérieur du périmètre d'urbanisation ne peuvent répondre à la demande du requérant.

Tourisme :

RÉSOLUTION 2024-03-95

Capsules touristiques 2024 Radio CHME

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sacré-Cœur reconnaît l'importance d'utiliser les médias sociaux, notamment la radio, moyen efficace de communication pour toucher un large public ;

CONSIDÉRANT QUE, selon les pronostics du milieu touristique, nous pouvons prévoir un achalandage touristique exceptionnel pour la saison touristique 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de promouvoir les attraits touristiques de notre municipalité afin d'attirer un nombre accru de visiteurs pendant la saison estivale ;

CONSIDÉRANT QUE l'achat de capsules touristiques 2024 est au montant de 1040 \$, taxes non incluses ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de ne pas donner suite à l'offre de service pour l'année 2024.

RÉSOLUTION 2024-03-96

Anekdote

CONSIDÉRANT QU'Anekdote est une application gratuite pour l'utilisateur et est un excellent moyen de faire découvrir nos attraits, notre culture et notre histoire ;

CONSIDÉRANT QU'il est possible de changer les « bulles » Anekdote que nous payons afin de diversifier notre carte interactive et qu'il est également possible pour un commerce d'acheter une bulle pour représenter celui-ci ;

CONSIDÉRANT QUE Anekdote nous offre de venir ici pour faire un lancement officiel avec les médias et qu'il serait intéressant de créer un sentiment d'appartenance à la communauté en réalisant un événement de lancement ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas adhérer aux capsules qu'Anekdote propose.

RÉSOLUTION 2024-03-97

Collection d'écussons avec Tourisme Côte-Nord

CONSIDÉRANT QUE la collection d'écussons représentant les municipalités de la Côte-Nord a été un succès lors de la saison estivale 2023 et que Tourisme Côte-Nord a gagné un prix pour cette initiative ;

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Côte-Nord désire répéter l'expérience pour la saison 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE ce sont 43 municipalités de la Côte-Nord qui participent à la collection des écussons ;

CONSIDÉRANT QUE le nombre d'écussons de Sacré-Cœur est insuffisant pour la prochaine saison ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'impression de 3 000 écussons, qui seront distribués à la Maison du Tourisme à Tadoussac et

au quai de L'Anse-de-Roche pour un montant d'environ 920 \$ plus taxes ; le coût étant approprié à même le budget régulier.

RÉSOLUTION 2024-03-98

Route Bleue

CONSIDÉRANT QUE l'agente de ZIPSC a communiqué avec les municipalités de Sacré-Cœur et de Sainte-Rose-Du-Nord afin de développer des routes bleues dans chacune des municipalités respectives ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sacré-Cœur reconnaît l'importance de l'industrie touristique afin de stimuler l'économie locale et favoriser le dynamisme de la communauté ;

CONSIDÉRANT QUE la présence des ressources naturelles, notamment les cours d'eau et les plans d'eau, offre des opportunités uniques pour la promotion du tourisme de plein air ;

CONSIDÉRANT QUE le projet entre parfaitement dans le rôle de l'agent de développement touristique de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'aucune contribution financière n'est demandée à la Municipalité de Sacré-Cœur ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser M^{me} Jennifer Gauthier à travailler de pair avec ZIPSC sur l'élaboration du projet d'une route bleue à Sacré-Cœur. La Municipalité s'engage donc à apporter un appui logistique et administratif, dans la mesure du possible, afin de faciliter la mise en œuvre du projet.

Culture :

RÉSOLUTION 2024-03-99

Spectacle du 22 mars 2024 du Festival du Fjord

CONSIDÉRANT QUE le Festival du Fjord est un organisme à but non lucratif qui est à sa deuxième année d'opération ;

CONSIDÉRANT QUE leur mission consiste à offrir une diffusion de spectacles amateurs et professionnels en tout genre par le biais de programmations dynamiques ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur désire soutenir cet organisme par le biais d'achats de spectacles ;

CONSIDÉRANT QUE des billets sont offerts en prévente au coût de 280 \$ pour 8 billets et dont deux sont ajoutés gratuitement ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat de deux séries de 8 billets au coût de 560 \$: le coût à même le budget régulier ;

RÉSOLUTION 2024-03-100

Les Courants musicaux de L'Anse-de-Roche

CONSIDÉRANT QUE le développement d'animations musicales s'intègre dans le cadre du plan de développement du parc récréotouristique de L'Anse-de-Roche ;

CONSIDÉRANT QUE, selon les pronostics du milieu touristique, nous pouvons prévoir un l'achalandage touristique exceptionnel pour la saison touristique 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la première et la deuxième édition ont été un succès et que la demande est encore présente ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser madame Jennifer Gauthier à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien culturel de la MRC HCN pour Les Courants musicaux de L'Anse-de-Roche 4^e édition durant la période estivale 2024 et que la municipalité assumera sa part des dépenses à même le budget municipal (25% du budget total).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser monsieur Jeannot Lepage à signer tous les documents reliés à l'entente de financement.

RÉSOLUTION 2024-03-101

Adhésion Culture Côte-Nord 2023-2024

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le renouvellement de l'adhésion 2023-2024 de Culture Côte-Nord au montant de 70 \$ taxes incluses : le coût étant approprié à même le budget régulier 2024.

Résolution 2024-03-102

Fête nationale 2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur souhaite souligner la Fête nationale 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE des aides financières sont disponibles et que différents moyens de financement seront mis en place afin de couvrir un maximum des dépenses effectuées lors de cette fin de semaine ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le dépôt de la demande financière pour la tenue de la Fête nationale 2024 telle que présentée, les 23 et 24 juin prochain.

Loisir :

RÉSOLUTION 2024-03-103

Autorisation fermeture du système de réfrigération du centre récréatif de Sacré-Cœur

CONSIDÉRANT QUE la facturation pour les frais d'électricité du centre récréatif prend fin le 15 mars 2024 ;

PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la procédure de fermeture du système de réfrigération le 18 mars 2024 et la fermeture de la glace le 22 mars 2024.

RÉSOLUTION 2024-03-104

Formation AQLM (Association québécoise du Loisir Municipal) à Sept-Îles le 7 mai prochain.

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu l'invitation pour cette formation ;

CONSIDÉRANT QUE M. Pierre Lebreux, directeur de l'URLSCN (Unité Régionale de Loisirs et Sports de la Côte-Nord) s'engage à payer les frais de transport, d'hébergement et les frais d'alimentation des employés municipaux qui se présenteront à la journée du 7 mai 2024, à Sept-Îles, car il souligne l'importance de cette formation ;

CONSIDÉRANT QUE ce genre d'événement regroupe plusieurs acteurs du milieu et que c'est en plus l'occasion idéale de se créer un réseau ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser M^{me} Jennifer Gauthier à assister à la formation AQLM du 7 mai prochain, à Sept-Îles, les dépenses étant remboursées par l'URLSCN.

IL EST ÉGALEMENT CONVENU QUE les déplacements seront effectués en dehors des heures de travail.

Dépôt du rapport Journée de Noël du 9 décembre

Reporté

RÉSOLUTION 2024-03-105

Achat d'un réfrigérateur

CONSIDÉRANT QUE nous avons besoin d'un réfrigérateur pour le Centre récréatif ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sacré désire acheter un réfrigérateur ;

CONSIDÉRANT QU'un particulier nous fait une offre pour réfrigérateur commercial usagé de seulement trois (3) ans d'un montant de 1 500 \$;

PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser M. Jeannot Lepage à procéder à l'achat d'un réfrigérateur usagé de seulement trois (3) ans d'un montant de 1 500 \$; le coût étant approprié à même le surplus non affecté.

Santé et bien-être :

RÉSOLUTION 2024-03-106

Approbation des états financiers 2021 (000639 PU-REG) de l'Office Municipal d'Habitation de Sacré-Cœur

IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les états financiers de l'ensemble immobilier 1718-HLM-Public et de l'ensemble immobilier 3320-HLM-Public de l'Office Municipal d'Habitation de Sacré-Cœur Inc. au 31 décembre 2021, lesquels font état d'un déficit d'un montant de 188 952 \$. La Société d'Habitation du Québec financera à raison de 90% une somme de 166 923 \$ et la Municipalité une somme de 18 895 \$ représentant 10% du déficit au montant de 188 952 \$.

Dépôt

Dépôt du rapport Journée Friperie 2024

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du Dépôt du rapport Journée Friperie 2024.

Incendie :

Dépôt

Dépôt du rapport des activités du mois de février en incendie

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du rapport des activités du mois de février en incendie 2024.

Dépôt

Rapport annuel 2023 - Service incendie de Sacré-Cœur

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du Dépôt du rapport annuel 2023 du service incendie de la Municipalité de Sacré-Cœur.

Dépôt

Rapport annuel 2023 – Service de prévention

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du Dépôt du rapport annuel 2023 du service de prévention de la Municipalité de Sacré-Cœur.

Résolution 2024-03-107

Rapport d'activités 2023 au ministère de la Sécurité publique

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver et de déposer le rapport d'activités 2023 au ministère de la Sécurité publique à la MRC de la Haute-Côte-Nord.

RÉSOLUTION 2024-03-108

Demande d'aide financière afin d'acquérir des équipements pour le sauvetage en milieu isolé

CONSIDÉRANT QU'IL reste des fonds dans le programme de vitalisation de la MRC de la Haute-Côte-Nord ;

CONSIDÉRANT QUE nos intervenants doivent être bien équipés afin de répondre à toute sorte d'appels en milieu isolé ;

CONSIDÉRANT QUE présentement les services incendie manquent de tels équipements ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser monsieur Yves Gauthier à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de vitalisation à la MRC de la Haute-Côte-Nord et que la municipalité contribuera à 10 % du projet total au montant de 5 531,72 \$;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser M. Jeannot Lepage, directeur général à signer la convention relative à l'octroi de l'aide financière.

RÉSOLUTION 2024-03-109

Demande d'aide financière afin d'installer trois réservoirs sous-terrain

CONSIDÉRANT QUE nous possédons déjà les trois réservoirs ;

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture nous exige l'installation de réservoir ;

CONSIDÉRANT QUE le service incendie sera plus efficace à intervenir sur un incendie dans les secteurs non desservis par le réseau d'eau potable ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser monsieur Yves Gauthier à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de vitalisation à la MRC de la Haute-Côte-Nord et que la municipalité contribuera à 10 % du projet total au montant de 3 538,92 \$;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser M. Jeannot Lepage, directeur général à signer la convention relative à l'octroi de l'aide financière.

RÉSOLUTION 2024-03-110

Appui pour le dépôt d'une demande d'aide financière pour l'achat d'appareils respiratoires

CONSIDÉRANT QUE la compagnie MSA nous a envoyé une lettre nous indiquant qu'il ne fabrique plus de pièces pour ce type appareil respiratoire ;

CONSIDÉRANT QUE nos appareils respiratoires sont désuets ;

CONSIDÉRANT QUE les normes de sécurité concernant les appareils respiratoires ont changé, il faut sortir du bâtiment à 33% de la capacité de nos bouteilles au lieu de 25 % ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'appuyer le projet d'acquisition d'appareil respiratoire dans le cadre du Programme de vitalisation à la MRC de la Haute-Côte-Nord, et que la municipalité contribuera à 10 % du projet total au montant de 27 833,02 \$;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser M. Jeannot Lepage, directeur général à signer la convention relative à l'octroi de l'aide financière.

Demande d'appui : (aucun appui)

Demande d'aide financière :

RÉSOLUTION 2024-03-111

Demande d'autorisation pour la Marche Myélome Multiple

CONSIDÉRANT QUE le succès des trois (3) premières éditions de la Marche Myélome Multiple et que l'activité sera répétée le samedi 7 septembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le départ sera le stationnement de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'emprunt de matériels est effectuée soit pour : des bacs roulants verts et bleus, quelques tables et chaises, des barrières de sécurité, des cônes afin d'assurer la propreté lors de l'événement, et ce gratuitement ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la Marche Myélome Multiple à se tenir le samedi 7 septembre 2024 et d'autoriser le prêt de matériels suivants : bacs roulant verts et bleus, quelques tables et chaises, des barrières de sécurité, des cônes en appui pour l'événement de la Marche Myélome Multiple, et ce gratuitement.

RÉSOLUTION 2024-03-112

Demande de soutien financier Comité de Spectacles de Forestville

CONSIDÉRANT QUE le Comité de Spectacles de Forestville est un organisme qui œuvre pour permettre l'accessibilité à une vie culturelle riche et diversifiée sur le territoire de La Haut-Côte-Nord ;

CONSIDÉRANT QUE leur mission consiste à offrir une diffusion de spectacles amateurs et professionnels en tout genre par le biais de programmations dynamiques ;

CONSIDÉRANT QU'afin d'accomplir leur rôle au mieux et de faire bénéficier la population d'événements artistiques de qualité, ils doivent se doter de partenaires financiers, c'est pourquoi le comité demande de soutien financier et aiderait favorablement la porte de leurs activités ;

CONSIDÉRANT QUE notre contribution nous assurerait une visibilité à travers les différents étages de leur programmation 2024 et que le montant accordé est déductible à 100 % au fédéral et à 50 % au fédéral ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de ne pas donner suite à la demande d'aide financière.

RÉSOLUTION 2024-03-113

Demande d'aide financière Centre de jour les Amis du Rayon d'Or

CONSIDÉRANT la correspondance de M^{me} Nathalie Belluye, coordonnatrice du Centre de jour les Amis du Rayon d'Or, datée du 13 février 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de jour les Amis du Rayon d'Or est un organisme de bienfaisances qui œuvre dans le Secteur B.E.S.T. et qui a pour mission de permettre aux personnes âgées de demeurer dans leur domicile et d'éviter l'isolement social ;

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice du Centre de jour les Amis du Rayon d'Or demande le prêt de la salle « Le Cœur du Fjord » pour les activités des membres des trois localités, tous les mardis de 13 h à 16 h 30, en laissant la salle propre et rangée après chaque départ ;

CONSIDÉRANT QUE la majorité de leurs membres sont des gens de Sacré-Cœur ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite à la demande de gratuité et d'appliquer la politique de location de salle.

RÉSOLUTION 2024-03-114

Demande de soutien financier – Odyssée artistique 4^e édition

CONSIDÉRANT QUE l'Odyssée artistique organise actuellement la quatrième édition du Festival entre nous, qui se déroulera du 22 au 24 mars prochain, à l'église Notre-Dame-de-Bon-Désir des Bergeronnes ;

CONSIDÉRANT QUE cette activité culturelle permettra aux citoyens de notre région de pouvoir découvrir (ou redécouvrir) toute la créativité et le talent des artistes de chez nous, en participant à différentes activités qui sauront bien mettre ces derniers en valeur ;

CONSIDÉRANT QU'au programme, il y aura art dramatique, danse cinéma, poésie, et bien plus encore ;

CONSIDÉRANT QUE l'Odyssée artistique se fera un point d'honneur de donner la chance à tous de pouvoir assister en virtuel au plus grand nombre d'activités possible ;

CONSIDÉRANT QUE pour mener à bien ce projet à bien, une aide financière souhaitée pour devenir un des partenaires financiers de ce projet créatif et rassembleur aux couleurs de notre belle région et des gens qui l'habitent serait de l'ordre de 30.00 \$;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de ne pas donner suite à la demande d'aide financière.

RÉSOLUTION 2024-03-115

Demande d'aide financière du Festival du Fjord

Résolution abrogée

CONSIDÉRANT QUE le Festival du Fjord a réservé les installations de la Municipalité pour la période estivale 2024 selon la résolution 2023-11-342 ;

CONSIDÉRANT QUE le Festival du Fjord demande à la Municipalité une aide financière au montant de 5 000,00 \$ en plus de la gratuité des installations du centre récréatif (aréna, terrain de balle, stationnement, etc.) ainsi que tous les équipements qui ont été utilisés durant l'année 2023, et ce, pour la fin de semaine du 7 au 14 août 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur s'est dotée d'une politique de location ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite à la demande d'aide financière, mais pourra procéder à l'achat de billets lors des activités.

RÉSOLUTION 2024-03-116

Demande d'aide financière Club des motoneigistes les Rôdeurs de Sacré-Cœur/Tadoussac

CONSIDÉRANT QUE le Club de Motoneigistes, les Rodeurs de Sacré-Cœur/Tadoussac demande une contribution pour notre super-bénéfice qui se tiendra le 4 mai prochain ;

CONSIDÉRANT QUE cette activité est une façon d'amasser des fonds pour aider le club à faire fonctionner et d'entretenir les sentiers.

CONSIDÉRANT QUE le souper avec soirée dansante se tiendra à la salle Le Cœur du Fjord ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sacré-Cœur sera présentée dans toute la publicité en tant que partenaire financier ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy résolution à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer un montant de 200 \$ au club de motoneigiste les Rodeurs de Sacré-Cœur/Tadoussac pour la tenue d'une soirée-bénéfice qui se tiendra le 4 mai prochain.

Affaires nouvelles : (aucun point)

RÉSOLUTION 2024-03-117

Levée de la séance

Il est proposé par M^{me} Nada Deschênes que la séance soit levée à 20 h 25.

Lise Boulianne, maire

Jeannot Lepage, directeur général
et secrétaire-trésorier

PAR LES PRÉSENTES, JE, LISE BOULIANNE, MAIRE, APPROUVE TOUTES LES RÉOLUTIONS DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

Lise Boulianne, maire